

Congrès des Maires : le Département développe son bouclier de sécurité

Le bouclier de sécurité est à l'honneur de ce 60^e anniversaire du Congrès des Maires de Seine-et-Marne : le Département et la commune de Montereau-Fault-Yonne ont signé une convention de coopération relative aux interventions des forces de police sur le site de la Maison des Solidarités de Montereau-Fault-Yonne. Par ailleurs, le Département et 12 autres signataires ont adhéré à la charte Natur'EAU 77.

Dans le cadre de son bouclier de sécurité, le Département de Seine-et-Marne souhaite renforcer la sécurité de ses agents travaillant dans des établissements recevant du public, face au risque d'agressions verbales et physiques auxquelles ils sont exposés. Ce risque est prioritairement identifié au sein des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) qui accueillent quotidiennement du public souvent en grande difficulté.

À cet effet, le Département a signé ce jour une convention avec la commune de Montereau-Fault-Yonne, afin d'identifier une réponse opérationnelle adaptée et de mettre en place une procédure d'alerte vers la police municipale en cas de risque immédiat pour ses agents. Un dispositif de type « kit de détresse » sera installé à l'accueil de la MDS afin d'alerter la Police Municipale et de faciliter une intervention proportionnée.

Le Département met en place son bouclier de sécurité partout sur le territoire avec l'objectif de renforcer la sécurité quotidienne des Seine-et-Marnais : sécurisation des collèges avec la Brigade des médiateurs, soutien à l'équipement des polices municipales et intercommunales et au déploiement de la vidéoprotection, création d'un centre de supervision départemental, etc. À ce jour, le Département a investi 1,5 million d'euros pour accompagner chaque commune dans le déploiement de la vidéo-protection et d'équipement des polices municipales et intercommunales. 81 dossiers ont été proposés en Commission permanente pour un montant total de subventions attribuées au 29 septembre s'élevant à plus de 1 250 000 €.

À noter par ailleurs, dans le cadre de son 3^e Plan Départemental de l'Eau et de son groupe de travail « Eau et Nature en Ville » créé en 2021, le Département de Seine-et-Marne et 12 autres signataires – l'Etat, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de Seine-et-Marne, les Commissions Locales de l'Eau porteuse des 5 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux en Seine-et-Marne, l'EPA Marne-EPA France, l'EPA Sénart, Aménagement 77 et l'AORIF) – ont signé ce jour la charte Natur'EAU 77.

Cette charte correspond à une véritable stratégie territoriale visant à optimiser la gestion intégrée de l'eau tout en favorisant la reconquête de la biodiversité dans les collectivités seine-et-marnaises. La charte Natur'EAU et son plan en 22 actions se déploiera dès le troisième trimestre 2022 pour une durée de 5 ans.

Les signataires de la Charte Natur'EAU 77 s'engagent notamment à :

1. Participer activement à la mise en œuvre et au suivi du programme d'actions ;
2. Sensibiliser les acteurs à une meilleure intégration et prise en compte des problématiques de gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme ;
3. Intégrer la gestion de l'eau et la biodiversité dans les projets d'aménagements ;
4. Sensibiliser et accompagner des gestionnaires d'espaces à une meilleure prise en compte des problématiques de protection de la ressource en eau dans l'entretien des sites ;
5. Sensibiliser et impliquer les usagers à une meilleure prise en compte des enjeux d'eau et de nature au sein des collectivités.

Contacts presse :

Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr

Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr